

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 14 septembre 2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 du mois de septembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 19

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS et M Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et représentés :

5

Mme Corinne FRITSCH, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Jacqueline HOFFMANN ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;

Mme Lydia LESCOMBE, qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS.

Absents et non représentés :

3

Mme Anne ESCOLA (non excusée), Mme Hélène LEBLANC (non excusée) et Mme Hélène CROMBEZ (excusée).

M. Maxime PELLICER est élu secrétaire de séance.

N° DL20092023-13 : Convention pour l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté des Communes Médoc Atlantique pour l'aménagement de la station océane.

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Par délibération n°D10112022/120 en date du 10 novembre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Médoc Atlantique a validé la création d'un fonds de concours à l'investissement communal pour soutenir les projets d'investissement des communes membres et son règlement associé, pour la période 2023-2027.

La Ville de Lacanau a formulé auprès de la Communauté des Communes Médoc Atlantique sa demande de concours financier à hauteur de 1 538 000 € pour le projet de transformation de la ville océane attractive, vivante en toute saison, résiliente.

Par délibération n°D27072023/100 en date du 27 juillet 2023 le Conseil Communautaire accorde à la commune de Lacanau le concours financier demandé.

Le projet de convention joint en annexe détaille les dépenses subventionnées au titre de ce fonds de concours ainsi que les modalités de versement et de contrôle.

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 13 septembre 2023,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ACCEPTE le concours financier pour « La transformation de la ville océane attractive, vivante en toute saison, résiliente » à hauteur de 1 538 000 €.

ARTICLE 2

AUTORISE le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Médoc Atlantique relative à l'attribution de ce fonds de concours.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Publié le **27 SEP. 2023** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **27 SEP. 2023**